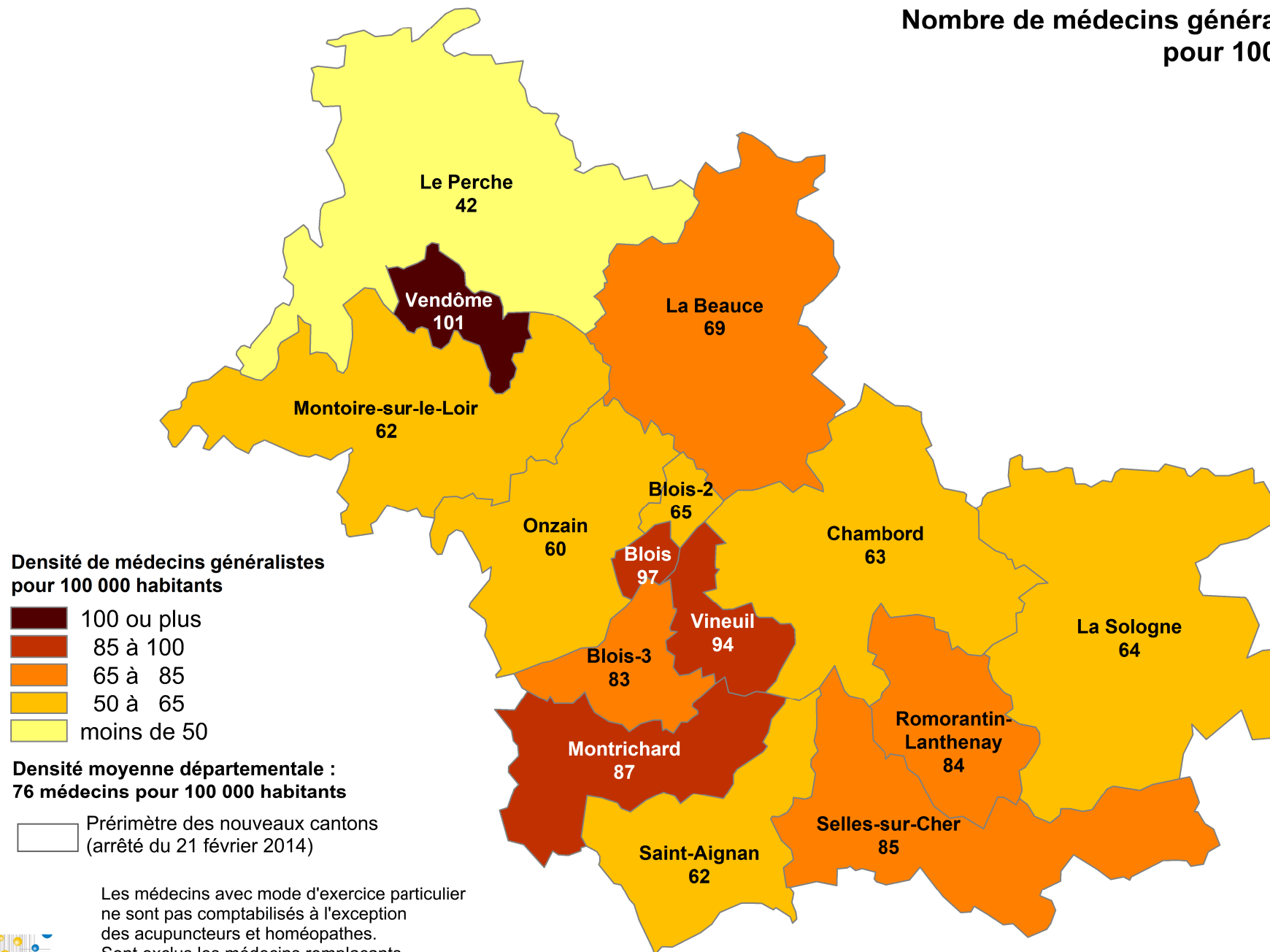
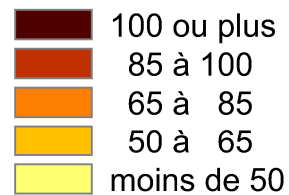


Densité médicale par canton (nouveau découpage)

Nombre de médecins généralistes libéraux
pour 100 000 habitants



Densité de médecins généralistes
pour 100 000 habitants



Densité moyenne départementale :
76 médecins pour 100 000 habitants

Prérimètre des nouveaux cantons
(arrêté du 21 février 2014)

Les médecins avec mode d'exercice particulier
ne sont pas comptabilisés à l'exception
des acupuncteurs et homéopathes.
Sont exclus les médecins remplaçants.

